



DAIX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAIX

DU LUNDI 17 FÉVRIER 2014

Étaient Présents : M^{me} BEGIN-CLAUDET Dominique – M^{me} TAVIOT Christine – M. VUILLEMIN René – M. BRUGERE Didier – M. MOUILLOT Jean-Marc – M. FORQUET Michel - M. CHENIN Pascal - M. JOAQUIM Jean Manuel – M. ROUGEOT Stéphane

Excusés : M^{me} AMACHER Françoise – M. VIOLOT Michel (pouvoir à Mme BEGIN-CLAUDET Dominique) – M. CORNUOT Claude (pouvoir à M.ROUGEOT Stéphane) – M. MASSON François (pouvoir à M. FORQUET Michel)

Absent : M. BRIONES Eric

Le conseil a choisi pour secrétaire : M. ROUGEOT Stéphane

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de la Commission d'Appel d'offres et **ATTRIBUE** le marché pour la réalisation du bassin de régulation des eaux pluviales – route de Dijon à l'entreprise EUROVIA – 7 rue Colbert – BP 33 – 21601 LONGVIC Cedex pour un montant de 458 769,85 € HT.

REFUSE de signer la convention pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télérelève des compteurs communicants « GAZPAR » pour la distribution publique de gaz naturel pour les raisons suivantes :

- Montant du loyer insuffisant
- Manque de précisions sur l'esthétique du produit et sur l'implantation potentielle des mats concernés
- Perte d'emploi liée à ce type d'installation
- Manque de synergie avec les autres réseaux de distribution

APPROUVE le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics pour la Commune de DAIX.

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise du 16 janvier 2014 relatif :

- à l'évaluation des charges transférées par les communes de Corcelles-les-Monts et de Flavignerot dans le cadre de leur adhésion au Grand Dijon au 1er janvier 2013 ;
- à l'évaluation des charges transférées par la Ville de Dijon dans le cadre du transfert au Grand Dijon du stade Gaston Gérard et de la salle d'escalade Cime Altitude 245.

DÉCIDE de ne pas donner suite à une demande de subvention en faveur des communes sinistrées du département du Var suite aux inondations du 19 janvier 2014.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Le Maire

- informe de la fin du recensement de la population 2014 pour la commune de Daix
- procède avec les conseillers présents au tirage au sort des jurés d'assises.

*Le compte rendu détaillé du Conseil municipal du 17 février 2014 est librement consultable en mairie de DAIX.
(panneaux d'affichage officiel extérieurs)*